

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 mai 2018

Date de la convocation : 15/05/2018

Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient présents:

M. Thierry KOVACS, Président,
M. Gérard BANCHET, M. Frédéric BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Lucien BRUYAS, M. Bernard CATELON, M. Christophe CHARLES, M. Pascal CHAUMARTIN, M. Alain CLERC, Mme Thérèse COROMPT, M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Annie DUTRON, Mme Martine FAÏTA, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, M. Christian JANIN, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURY, M. Max KECHICHIAN, M. Sylvain LAIGNEL, M. Gérard LAMBERT, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Bernard LOUIS, M. Guy MARTINET, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Isidore POLO, M. Adrien RUBAGOTTI, Mme Maryline SILVESTRE, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES, Mme Blandine VIDOR.

Absent suppléé : M. André MASSE représenté par son suppléant M. Jean FOURDAN.

Ont donné pouvoir : M. Manuel BELMONTE à M. Frédéric BELMONTE, Mme Michèle CEDRIN à Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Marie-Carmen CONESA à M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD à Mme Annie DUTRON, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET à Mme Maryline SILVESTRE, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN à M. René PASINI, M. Daniel PARAIRE à M. Bernard LINAGE, M. Jacques THOIZET à M. Jean-François MERLE.

Absents : M. Christophe BOUVIER, Mme Hermine PRIVAS, M. Thierry QUINTARD.

Secrétaire de séance : M. Bernard LINAGE.

OBJET : **FINANCES** : Proposition de commissaires membres de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)

Rapporteur : Thierry KOVACS

NOTE DE SYNTHÈSE

Il est rappelé que le Conseil communautaire de Vienne Condrieu Agglomération, par délibération en date du 27 février 2018, a décidé de créer une commission intercommunale des impôts directs et autorisé le Président à consulter les communes pour proposer des commissaires.

La CIID est obligatoire dans les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre soumis au régime de la fiscalité professionnelle unique. La commission intercommunale des impôts directs est consultée sur la révision des valeurs locatives des locaux professionnels et sur leurs modalités d'application.

Elle est composée de onze membres :

- le Président de l'EPCI ou un Vice-président délégué ;
- et dix commissaires (+ dix suppléants).

Les commissaires doivent :

- être français ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne ;
- avoir au moins 25 ans ;
- jouir de leurs droits civils ;
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales de l'EPCI ou des communes membres ;
- être familiarisés avec les circonstances locales, et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

L'un des commissaires et l'un des suppléants doivent être domiciliés en dehors du périmètre de l'EPCI.

Les dix commissaires et leurs suppléants sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double remplissant les conditions précisées ci-dessus, dressée par l'organe délibérant de l'EPCI sur proposition de ses communes membres.

Il est donc proposé de dresser la liste des vingt commissaires titulaires et des vingt commissaires suppléants à proposer au directeur départemental des finances publiques.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général des impôts et notamment l'article 1650 A,

VU les articles 346 et 346 A de l'annexe III du code général des impôts,

VU l'arrêté interpréfectoral n° 38-2017-11-17-007 (Isère) et n° 69-2017-11-17-001 (Rhône) du 17 novembre 2017 approuvant la fusion au 1^{er} janvier 2018 de ViennAgglo et de la Communauté de Communes de la Région de Condrieu avec intégration de la commune de Meyssiez,

VU la délibération du Conseil communautaire n° 18-99 en date du 27 février 2018, décidant la création d'une commission intercommunale des impôts directs,

VU l'avis du Bureau communautaire de ce jour,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A LA MAJORITE (4 abstentions)** :

DECIDE de proposer la liste suivante, établie sur proposition des communes membres de Vienne Condrieu Agglomération, au directeur départemental des finances publiques :

Commissaires titulaires proposés		
Nom	Prénom	Commune de résidence
TROUILLER	Christian	Vienne
SICARD	Joseph	Vienne
BOREL	Christian	Les-Côtes-d'Arey
MAGNAT	Sylvie	Vienne
FOURNET	Jean-Louis	Sainte-Colombe
CEDRIN	Michèle	Vienne
FOURDAN	Jean	Sainte-Colombe
BARDIN	Roger	Eyzin-Pinet
CROIZAT (née ROUAT)	Françoise	Moidieu-Détourbe
ROBERT	Jacques	Septème
DOUARD	Michel	Loire-sur-Rhône
BOUTTE	Gilbert	Vienne
FAÏTA	Martine	Pont-Evêque
BRUNEL	Noëlle	Villette-de-Vienne

TREMOULHAC	Robert	Villette-de-Vienne
LAIGNEL	Sylvain	Estrablin
JANIN	Christian	Eyzin-Pinet
CROIZAT	Gérard	Moidieu-Détourbe
BRUN	Jean-Jacques	Ternay
ZILLIOX	Charles	Bessey

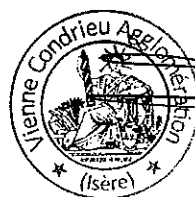
Commissaires suppléants proposés		
Nom	Prénom	Commune de résidence
DESESTRET	Michèle	Vienne
TEREYGEOL	René	Condrieu
CROIZAT (née Revol)	Françoise	Moidieu-Détourbe
GEOFFRAY	Gérard	Jardin
LARDY	Laurent	Vienne
MAZELLIER	Cécile	Vienne
MENTION	Christelle	Les-Côtes-d'Arey
GIRODET	Eric	Saint-Cyr-sur-le-Rhône
SHAKHUN	Samset	Pont-Evêque
CLERC	Alain	Septème
GUIBOURET	Sophie	Moidieu-Détourbe
JURY	Christiane	Echalas
BOUDARD	Nathalie	Vienne
POLO	Isidore	Saint-Sorlin-de-Vienne
BANCHET	Gérard	Ampuis
JAUD-SONNERAT	Marie-Pierre	Saint-Romain-en-Gal
KECHICHIAN	Max	Serpaize
BASTIN	Christian	Ampuis
BONNARD	Georges	Pélussin
MARTINET	Guy	Givors

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 22 mai 2018

Le Président certifie que la présente délibération a été reçue par la Sous-Préfecture le et a été publiée le

Pour extrait certifié conforme
Le Président,



Thierry KOVACS

